

# Ramassage gratuit des sapins de Noël

Vous souhaitez donner une deuxième vie à votre sapin de Noël ? Un ramassage gratuit des sapins de Noël se fera les **lundis 9 et 23 janvier prochains** par Paris Terres d'Envol.

**Déposez-le la veille au soir sur votre trottoir, sans gêner la circulation des piétons.**

Pensez à retirer toutes les décorations. Les sapins avec de la neige artificielle ne seront pas ramassés.

En dehors de ces jours de collecte, il est interdit d'abandonner votre sapin sur la voie publique. Un tel geste est passible d'une amende de 2ème catégorie pouvant aller jusqu'à 150 €.



Infos pratiques

**Terres d'envol j'écoute 0800 10 23 13**